

La défense des colonies allemandes avant 1914 entre mythe et réalités

Defense of the German colonies before 1914, between myth and reality

Rémy Porte

Traducteur : Robert A. Doughty



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7691>

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 3 juillet 2013

Pagination : 33-41

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Rémy Porte, « La défense des colonies allemandes avant 1914 entre mythe et réalités », *Revue historique des armées* [En ligne], 271 | 2013, mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 19 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7691>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

La défense des colonies allemandes avant 1914 entre mythe et réalités

Defense of the German colonies before 1914, between myth and reality

Rémy Porte

Traduction : Robert A. Doughty

- 1 Tardivement attirée par l'expansion coloniale, d'une part parce que son unité n'est acquise qu'en 1871 et d'autre part parce que sa zone naturelle d'influence politique et d'expansion économique reste dans une très large mesure l'Europe orientale (que symbolise l'expression fameuse de *Drang nach Osten*), l'Allemagne est néanmoins parvenue à bâtir en quelques années, au milieu des années 1880, un vaste empire de près de 3 000 000 km². À la veille de la Grande Guerre, celui-ci connaît un rapide développement économique et commercial, qui alimente tous les fantasmes des milieux colonialistes français et britanniques, mais aussi les inquiétudes des Belges et des Portugais. Dans la littérature du temps, qu'il s'agisse de la presse périodique ou de livres, la « menace » que les milieux colonialistes allemands feraient peser sur les possessions des autres puissances est très fréquemment évoquée et cette question sera reprise avec force dès le déclenchement de la Première Guerre mondiale, dans le but de dénigrer les méthodes et les procédés (nécessairement) intolérables dont les Allemands se seraient montrés capables pour asseoir leur puissance ultramarine, en particulier dans le domaine militaire. Les chiffres les plus fantaisistes seront alors annoncés, souvent en contradiction flagrante avec les données antérieurement publiées, et ce sont eux qui marqueront les esprits.
- 2 En dépit de tout ce qui peut avoir été écrit sur le pouvoir d'influence de la Ligue coloniale, de la Ligue navale et des autres sociétés ou associations qui militent en Allemagne en faveur de la création d'établissements outre-mer, l'empire colonial n'est que très tardivement considéré comme essentiel par la majorité de la population métropolitaine. S'il faut manier le paradoxe, c'est avec la perte de leurs territoires ultramarins lors de la Première Guerre mondiale que les Allemands se découvrent un attachement pour eux... Non seulement aucun territoire d'outre-mer n'est devenu une « colonie de peuplement », mais encore la présence de ressortissants allemands reste très faible au sein de la

population. Trois facteurs généraux complémentaires sont ainsi à prendre en compte lorsque l'on souhaite aborder la question de la colonisation allemande et de ses aspects militaires en particulier :

- il s'agit d'une prise de possession récente, pour laquelle l'administration impériale n'envisage aucun effort financier significatif de la métropole ;
- ces territoires ne constituent pas des colonies de peuplement (à l'exception sous certaines conditions du cas particulier du Sud-ouest africain) et les forces de souveraineté sont parfois extrêmement réduites, une présence navale régulière, sinon permanente, compensant la faiblesse des effectifs de l'armée de Terre ;
- pour l'état-major impérial, dans l'hypothèse d'un conflit majeur, la question coloniale serait réglée par la victoire en Europe. Il est donc inutile de pousser au développement d'unités militaires spécifiques : « *Il n'y a pas à s'inquiéter du sort des colonies. Le résultat final en Europe le réglera pour elles* ».

- 3 Aborder en quelques pages trente années (1884-1914) d'histoire coloniale à l'échelle planétaire est un pari osé, et nous nous efforcerons dans les lignes qui suivent d'établir une synthèse, de mettre en relief un certain nombre de points essentiels, en renvoyant le lecteur aux études précisées en notes ou dans la bibliographie finale pour des développements plus détaillés.

Un empire colonial immense mais hétérogène

- 4 En Afrique, en Asie et en Océanie, la présence d'intérêts commerciaux allemands ne peut être transformée en implantations coloniales de plein droit que sur les espaces ne relevant pas encore d'une autre puissance¹, voire sur les quelques territoires ultérieurement cédés par le biais de traités internationaux². Cette politique tarde toutefois à être mise en œuvre. Les premiers établissements, autour de 1884-1885, sont le fait de grandes compagnies commerciales bénéficiant simplement de la « *protection impériale* »³ et, même après la proclamation d'un statut colonial effectif, le vocabulaire en conserve la marque : l'administration impériale centrale prend le nom de *Kolonialamt*, mais le terme de *Schutzgebiete* (« protectorat ») reste employé pour chaque territoire. Tant que Bismarck exerce les fonctions de chancelier d'empire, l'action gouvernementale directe reste marginale et cède la place à l'initiative privée.
- 5 Au plan stratégique, la première caractéristique de cet ensemble est son éparpillement à la surface du globe, situation d'autant plus délicate pour les questions militaires qu'il s'agit généralement de territoires largement ouverts vers l'extérieur, étroits ou de faible superficie⁴. En Afrique, l'étroite bande de terre du Togo, orientée sud-nord, ne bénéficie d'aucune frontière naturelle, tandis que le Cameroun, le Sud-ouest africain et l'Est africain sont entourés de colonies françaises et britanniques. Les archipels de superficie limitée et peu peuplés du Pacifique sont de fait indéfendables et seul le petit territoire de Tsing-Tao bénéficie de plus de 10 millions de francs d'investissements annuels avant la Grande Guerre, pour la construction, l'équipement et l'entretien d'un puissant réseau défensif fortifié.

Une politique militaire qui repose d'abord sur la Flotte

- 6 Le gouvernement impérial allemand, en dépit des discours sur la « politique mondiale » souhaitée par Guillaume II, ne consent à aucun moment à fournir des moyens importants pour la conquête coloniale, puis ultérieurement pour garantir l'ordre intérieur et les frontières internationales de ses territoires ultramarins. Il soutient par contre activement la flotte commerciale allemande⁵ et procède à d'importants investissements dans le domaine commercial et dans celui des communications internationales (câbles télégraphiques sous-marins). La marine de guerre, avant même la course aux armements navals, compte déjà 160 navires de guerre en 1887, ce qui permet à Berlin d'entretenir des bâtiments dits « stationnaires » le long des côtes africaines, asiatiques et dans le Pacifique. En pratique, il revient donc à chaque compagnie privée à charte d'assurer l'ordre public sur le territoire dont elle a la responsabilité, le rôle du gouvernement se bornant à assurer une présence navale dissuasive (Zanzibar, août 1885) et, très éventuellement, à mettre à terre une compagnie de débarquement (*Kamerun*, mars 1885). Ce sont ainsi, essentiellement, des bâtiments de la *Kriegsmarine* qui assurent la présence militaire impériale.
- 7 Cette situation se maintient jusqu'à la Première Guerre mondiale, en particulier dans l'ensemble océanien où les seules forces militaires allemandes sont constituées par l'escadre de l'amiral von Spee, dont les différents bâtiments mouillent régulièrement devant les différents archipels et qui sont susceptibles de mettre à terre une « compagnie de débarquement », à l'effectif de quelques dizaines d'hommes, suffisant pour maintenir l'ordre.
- 8 Pour l'armée de Terre, il est fait appel à partir de la fin du XIX^e siècle à un nombre limité de volontaires, qui ont pour première mission d'encadrer et d'instruire les compagnies indigènes d'*Askaris* afin de réprimer les révoltes endémiques et (initialement) de lutter contre le trafic d'esclaves. Si l'armée des Indes intervient à partir du Soudan anglo-égyptien ou si les tirailleurs sénégalais participent activement à la conquête de la boucle du Niger, la *Schutztruppe* impériale n'est engagée dans aucune opération en dehors de ses frontières avant la Première Guerre mondiale.

La naissance des « troupes de protection » : une nécessité d'ordre intérieur

- 9 En 1888, la mauvaise gestion de l'Afrique orientale et l'augmentation rapide des taxes et charges imposées sur le territoire provoquent une insurrection généralisée des populations autochtones contre les représentants de la *Deutsche Ostafrikanische Gesellschaft*. Or la compagnie ne dispose que de quelques gardes privés, bientôt réduits à assurer une sécurité très relative dans les deux derniers ports sur l'océan Indien encore contrôlés. Il lui faut demander l'aide officielle de Berlin, qui reste très réticent.
- 10 Nommé commissaire impérial, le major Wissmann reçoit pour mission de réprimer la révolte, non pas officiellement au nom du gouvernement mais sous la responsabilité de la compagnie, et il est simplement autorisé à recruter en métropole des volontaires, mis à sa disposition et provisoirement placés en congé spécial renouvelable. Ces événements marquent toutefois une évolution majeure : théoriquement payées par la société privée,

les soldes sont en fait versées grâce à un crédit spécial de deux millions de marks voté par le *Reichstag*. Soixante cadres européens (20 officiers et médecins, 40 sous-officiers) constituent ainsi l'encadrement initial de la *Schutztruppe* (« troupes de protection ») d'Afrique orientale. Les premiers soldats indigènes (*Askaris*⁶) ne sont que très partiellement recrutés dans la colonie elle-même : la plupart viennent du Soudan, où ils ont combattu dans les rangs de l'armée britannique, ou des tribus du Mozambique. Avec cette véritable petite armée privée, le major Wissmann parvient à redresser la situation sécuritaire sur le territoire, mais l'état désastreux des finances de la compagnie, criblée de dettes, oblige l'État à se substituer aux entrepreneurs privés.

- 11 Ce changement de statut entraîne la mise en place des structures qui représentent les grandes fonctions régaliennes, au premier rang desquelles la force militaire : le corps de volontaires de Wissmann, rebaptisé, devient par la loi du 22 mars 1891 la *Kaiserliche Schutztruppe* (« troupe impériale de protection »). Toujours animé par le désir de ne consentir que le minimum d'investissements outre-mer, Berlin diminue aussitôt l'effectif de cette première troupe coloniale régulière, qui ne compte plus en 1892 que 10 officiers, 32 sous-officiers et infirmiers et 1 200 hommes (soit 8 compagnies). La plupart des unités sont alors transformées en « troupes de secteur », dans les régions intérieures progressivement soumises à l'autorité allemande, les deux compagnies restantes formant un petit corps de manœuvre pour les expéditions à conduire. Ce système atteint d'autant plus rapidement ses limites que la superficie totale de la colonie atteint bientôt son extension maximum⁷ et que les rengagements sont assez peu nombreux. La plus grande partie de la troupe et des officiers est alors absorbée par la gestion des secteurs intérieurs. Pour procéder aux nouveaux recrutements devenus indispensables, les autorités se tournent à nouveau vers l'extérieur et, avec l'accord de la Grande-Bretagne et de l'Italie, engagent plusieurs centaines d'hommes en Égypte et en Érythrée. La *Schutztruppe* atteint l'effectif total de 2 076 hommes, dont 144 Européens, et compte désormais 12 officiers et 120 sous-officiers « indigènes ». Sur ce total, 200 hommes sont prélevés par le gouverneur général pour former l'embryon du corps de police coloniale, tandis que les 1 876 officiers, sous-officiers et soldats restant sont organisés en 12 compagnies à l'effectif théorique de 135 hommes⁸.
- 12 L'une des premières caractéristiques de la *Schutztruppe* est donc que les contingents africains qui la composent ne sont pas issus des territoires contrôlés par le II^e Reich. Au début du XX^e siècle, on retrouve le même élément « étranger » au sein des troupes de protection du Cameroun, dont près de la moitié des recrues proviennent des colonies britanniques et françaises voisines.
- 13 Le statut, l'organisation et les règles d'emploi des troupes de protection sont progressivement précisés et adaptés durant les dernières années du XIX^e siècle⁹. Placées sous l'autorité nominale d'un état-major basé à Berlin (*Oberkommando der Schutztruppen*) auprès du ministre des Colonies, elles relèvent en fait du gouverneur de chaque territoire et doivent assurer « la sécurité et le maintien de l'ordre public dans les colonies et combattre la traite des esclaves ». Le nombre de compagnies évolue dans le temps, suivant la superficie et la situation particulière de chaque colonie, mais les unités élémentaires sont calquées sur le même modèle : 2 officiers et 3 sous-officiers allemands, 1 officier (dit *Effendi*) et 4 sous-officiers indigènes et 150 soldats indigènes, chiffre qui est rarement atteint. L'officier commandant supérieur des troupes sur le territoire n'a que des responsabilités limitées d'administration, d'instruction et de discipline générale : la réalité de l'autorité appartient à l'autorité civile qui décide de l'emploi et des missions. Cette dichotomie au

sommet de la hiérarchie dans chaque colonie entraînera d'ailleurs, en particulier en *Ost Afrika* et au *Kamerun*, des conflits de compétence entre les gouverneurs et les chefs militaires après le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Des forces militaires généralement faibles, mais très inégales selon les territoires

- 14 En 1905, les effectifs proprement militaires stationnés dans les colonies allemandes sont encore marginaux et les unités de l'armée régulière ne sont organisées qu'en Afrique orientale, dans le Sud-ouest africain et dans une moindre mesure au Cameroun. L'*Ost Afrika* ne dispose encore en 1912 que de 12 compagnies, soit le même nombre que quinze ans plus tôt, et le nombre de soldats sous les armes n'a que peu évolué, autour de 1 700 hommes. On compte 14 compagnies à la veille de la Grande Guerre, mais cette augmentation de deux unités élémentaires n'est qu'illusoire. Elle est en fait le produit des réorganisations territoriales : en réalité l'effectif total a diminué avec la dissolution des unités de mitrailleuses en 1913. Son encadrement européen est constitué de 68 officiers et 60 sous-officiers pour 2 472 soldats indigènes : il en résulte qu'un nombre croissant d'*Askaris* sont promus sous-officiers.
- 15 Au Cameroun, les effectifs atteignent à peine 1 200 hommes jusqu'en 1911 (1 128 dont 126 Européens en 1905), et la progression de la pacification vers le nord comme l'accroissement territorial qui, la même année, suit l'accord avec la France (gain de 250 000 km²) justifient une augmentation plus rapide : ils sont 1 750 en 1914.
- 16 Le Togo et les colonies d'Océanie et du Pacifique ne disposent que de forces de police de recrutement local, mal équipées, non entraînées et quasiment inaptées à faire campagne¹⁰, simplement encadrées par quelques sous-officiers métropolitains célibataires. Il a été évoqué à plusieurs reprises à partir de 1899 de créer une *Schutztruppe* du *Togoland*, mais les logiques financières se sont imposées : puisque la colonie n'est menacée ni par ses voisins, ni par des mouvements de révolte intérieurs, la dépense a toujours été repoussée. À la veille de la Grande Guerre, la *Polizeitruppe* atteint à peine 570 hommes et n'émerge que pour 15 % du budget général de la colonie.
- 17 En Nouvelle-Guinée allemande et dans les archipels rattachés, territoires à la fois mal connus (l'intérieur de la Papouasie est encore en cours d'exploration) et divisés entre d'innombrables îles, il n'existe jusqu'en 1911 que quelques gardes armés, « hérités » en quelque sorte de l'ancienne compagnie privée lors de la prise de contrôle par le gouvernement impérial. La décision de créer une première compagnie de police pour le territoire n'est prise qu'à l'été 1911 et celle-ci n'a d'existence effective qu'au début de l'année suivante. En dehors de la capitale et de quelques ports, à l'exception de quelques colons, il n'existe aucune force susceptible d'être « militarisée ».
- 18 L'effort le plus significatif est fait en faveur du service de santé (*Sanitätsdienst*), dont les effectifs sont en proportion supérieurs à ce qui existe dans l'armée métropolitaine, du fait des conditions climatiques et de la présence endémique d'épidémies (paludisme, fièvre jaune, maladie du sommeil, etc.). Au début de l'année 1911, 13 médecins et 34 sous-officiers infirmiers (dont 20 indigènes) sont affectés au Cameroun et 20 autres les rejoignent l'année suivante à la suite de l'agrandissement territorial né de l'accord de la même année avec la France.

- 19 Au total, ces quelques investissements militaires coûtent d'autant moins au budget impérial que chaque colonie doit « s'auto-suffire ». Pour les vingt-deux premières années de présence du II^e Reich en Afrique (1884-1906), son montant peut être évalué à 700 millions de marks. Sur ce total toutefois, la seule campagne contre les Hereros dans le Sud-ouest africain en 1904-1905 représente plus de 500 millions. Les dépenses militaires ordinaires, courantes, ne dépassent donc pas 8 millions par an¹¹, ce qui est particulièrement modeste au regard des dépenses du même type consenties par Londres ou par Paris.

Deux cas particuliers : le Sud-Ouest africain et Tsing-Tao

- 20 L'organisation des forces de défense de la colonie du *Süd-West Afrika* est fondamentalement modifiée à la suite de la révolte des Hereros en 1904-1905¹². Désormais, les indigènes sont exclus du dispositif militaire et les forces armées régulières de la colonie ne sont plus constituées que d'Européens, y compris pour les simples soldats. Les recrues volontaires et aptes de l'armée continentale peuvent être autorisées à servir en Afrique du Sud-Ouest et les jeunes Allemands qui résident sur le territoire peuvent effectuer sur place leur service militaire. À l'issue de leur temps de service, ils reçoivent une aide pour s'installer comme colons, s'ils souhaitent rester dans le pays¹³. Il n'y a pas toutefois de « militarisation » du territoire : après avoir fortement augmenté jusqu'en 1907, les effectifs décroissent rapidement avec le rapatriement en métropole des renforts détachés sur place, pour atteindre 2 171 hommes en 1912, puis 1 819 l'année suivante. La *Schutztruppe* du Sud-ouest africain bénéficie par ailleurs d'un réel sur-encadrement : elle dispose de 89 officiers et de 342 sous-officiers européens, alors qu'elle compte près de 600 simples soldats de moins que son homologue d'*Ost Afrika*. Cette situation s'explique par la présence de nombreux réservistes européens qu'il faut encadrer en cas de mobilisation.
- 21 Autre conséquence de la récente révolte des Hereros, la colonie est également la seule pour laquelle les autorités métropolitaines consentent des investissements importants, en particulier dans le domaine militaire : le budget prévisionnel pour 1914 prévoit plus de 13 millions de marks de dépenses pour la *Schutztruppe* et la *Polizeitruppe*, dont les deux tiers à la charge du gouvernement impérial.
- 22 Le territoire « à bail » de Tsing-Tao, en Chine du nord, présente la particularité d'être la seule possession allemande outre-mer gérée par la Marine impériale. Son gouverneur est un capitaine de vaisseau qui dispose organiquement, à terre, de moins de 1 500 hommes. Ceux-ci appartiennent essentiellement au III^e bataillon d'infanterie de marine, renforcé par une compagnie indigène chinoise d'une centaine d'hommes. Mais le port et la ville sont très puissamment fortifiés et l'artillerie des organisations défensives est mise en œuvre par un bataillon de canoniers-marins à l'effectif de 750 hommes. En ajoutant à ce personnel quelques policiers et douaniers, la garnison totale est légèrement inférieure à 2 500 hommes.
- 23 La définition des troupes de marine dans l'armée allemande diffère sensiblement de celle adoptée en France. Il n'existe dans l'empire que trois bataillons, en charge de la défense des ports et côtes d'Allemagne du Nord. Stationnés à Wilhelmshaven et à Cuxhaven, les I^{er} et II^e bataillons ne participent qu'exceptionnellement à des opérations ultramarines

(Chine, 1900 ; Sud-Ouest africain, 1904), au même titre que d'autres unités métropolitaines, lorsqu'il est indispensable d'embarquer des renforts dans l'urgence.

Quelques procédés tactiques

- 24 Constatons tout d'abord que l'armée allemande, pas plus d'ailleurs que l'armée française, ne dispose d'un corpus doctrinal référencé ou de règlements d'emploi spécifiques pour la conduite des opérations coloniales : « *L'instruction des troupes est basée sur le règlement allemand pour les manœuvres d'infanterie* », constate Paul Ettinghausen¹⁴. En opération, la constitution type d'une colonne est directement contrainte par la nature du terrain, le climat, le réseau existant de pistes et chemins et le volume de l'adversaire. Elle relève donc de la responsabilité du chef d'élément, même si des caractéristiques communes, issues de l'expérience, se dégagent peu à peu. Dans leurs campagnes de pacification de l'Est africain, durant la première moitié des années 1890, après avoir connu de nombreuses difficultés et plusieurs échecs, les officiers allemands adoptent en général un ordre de marche en une seule colonne s'étalant, de la pointe d'avant-garde à l'arrière-garde, sur un à deux kilomètres en fonction des difficultés de progression pour les déplacements « stratégiques » et un dispositif de marche enveloppant sur trois colonnes dans la dernière phase de manœuvre avant l'assaut¹⁵.
- 25 Tactiquement, le caractère offensif de la campagne « est la tactique la plus favorable aux Européens dans l'Est africain, c'est donc à elle qu'il faut recourir sans hésitation chaque fois que les circonstances et le terrain le permettent », souligne également le capitaine Painvin¹⁶. La formation des soldats, sous-officiers et officiers indigènes n'est activement poussée qu'en Afrique orientale à partir de janvier 1914. Von Lettow-Vorbeck, nouveau commandant des troupes sur le territoire, organise des manœuvres à double action et multiple les exercices de franchissement de cours d'eau, d'aménagement d'organisations défensives de circonstance et d'entraînement au tir à la mitrailleuse. Les officiers alliés seront souvent surpris au cours de la Grande Guerre par les qualités d'initiative et d'adaptation des cadres indigènes, au point de demander dans les années 1920 la traduction en français et la distribution aux officiers des troupes coloniales de documents allemands réalisés pour les Askaris avant-guerre¹⁷.
- 26 Pour les quelques officiers qui servent, à Berlin, à la section des colonies de l'état-major général, l'organisation défensive des territoires d'outre-mer est suffisante pour venir à bout d'une révolte de quelques tribus mais interdit toute résistance sérieuse en cas de conflit avec une puissance européenne. C'est ce qu'exprime le lieutenant-colonel von Lettow-Vorbeck, affecté à ce poste avant de prendre le commandement de la *Schutztruppe* est-africaine en janvier 1914 : « *Dans l'état actuel des choses, il ne saurait être question, dans quelque territoire que ce soit, de faire face à une attaque venant de l'extérieur disposant de moyens d'artillerie et de troupes européennes* »¹⁸.

La situation au début de la Grande Guerre

- 27 Lorsque la Première Guerre mondiale commence en Europe, la situation militaire des différentes colonies allemandes est conforme aux craintes exprimées. Les îles et archipels du Pacifique, généralement non défendus, sont saisis en quelques semaines par les Australiens, les Néo-Zélandais et les Japonais. Si l'immense ensemble de Nouvelle-Guinée

ne capitule que le 24 septembre 1914, cela ne tient pas à une résistance particulière des quelque 500 hommes mal armés que le gouverneur Haber peut opposer aux 2 300 soldats du corps expéditionnaire australien appuyés par l'artillerie embarquée des navires de guerre, mais tout simplement au temps nécessaire pour occuper un si vaste espace terrestre et maritime.

- 28 À Tsing-Tao, l'escadre allemande du Pacifique a pour l'essentiel quitté la colonie le 20 juin pour une traditionnelle « tournée » de plusieurs mois des possessions allemandes dans la région. Elle se trouve aux Carolines lorsque lui parvient l'ordre de mobilisation générale et l'amiral von Spee décide de croiser vers l'est, d'archipel en archipel, pour rejoindre la métropole via la Terre de Feu. Son parcours jusqu'à la destruction finale de ses bâtiments lors de la bataille navale des Falkland suscitera une profonde inquiétude à Londres. La place forte est soumise au siège japonais dès le 27 août et le gouverneur Meyer-Waldeck, qui mobilise tous les Allemands bloqués sur place, reçoit le renfort de trois compagnies austro-hongroises d'Extrême-Orient et de l'équipage du croiseur autrichien *Elisabeth*, ce qui lui permet de porter son effectif à plus de 5 000 hommes. Soumise aux bombardements intensifs des navires japonais et britanniques qui bloquent la rade, et aux assauts par voie terrestre de quelque 31 000 soldats alliés, privée d'électricité et de ressources en eau, la forteresse doit capituler au début du mois de novembre 1914.
- 29 En Afrique, les Alliés ont refusé la neutralisation des territoires coloniaux, comme pouvait le prévoir l'acte final du congrès de Berlin de 1885, et ont engagé les opérations contre le Togo dès le 6 août puis contre le Cameroun le 23. Dans les différentes colonies, les gouverneurs procèdent à la mobilisation des résidents allemands, éventuellement austro-hongrois, et des réservistes indigènes non punis ou condamnés. Les effectifs sous les armes atteignent ainsi 1 200 à 1 300 hommes au Togo, 6 000 hommes dans le Sud-ouest africain, 7 000 hommes au Cameroun et moins de 12 000 hommes en Afrique orientale. Attaquées sur toutes leurs frontières terrestres et maritimes, ces colonies ne résisteront pas longtemps aux assauts conjugués des Alliés français, belges et britanniques : le Togo capitule dès août 1914, le Sud-Ouest africain en juillet 1915, le Cameroun est conquis en février 1916. Seul von Lettow-Vorbeck poursuit la guerre de brousse en Afrique orientale jusqu'en 1918, mais ceci est une autre histoire...

BIBLIOGRAPHIE

Outre les ouvrages et articles référencés en notes de bas de page, on pourra se reporter utilement à :

Documents officiels

Die Deutschen Schutzgebiete in Afrika und der Südsee, 1911/1912, Reichs-Kolonialamt, Berlin, E. Mittler, 1913, 2 vol.

Livres

Henderson, W.O., *The German Colonial Empire, 1884-1919*, Routledge, Londres, 1993, 192 pages.

Lettow-Vorbeck, général von, *La guerre de brousse dans l'Est africain 1914-1918*, Payot, Paris, 1923, 295 pages.

Porte Rémy, *La conquête des colonies allemandes, 1914-1918. Naissance et mort d'un rêve impérial*, 14/18 Éditions, Saint-Cloud, 2006, 433 pages.

Articles

Nombreuses informations factuelles dans les chroniques régulières « Possessions allemandes » du *Bulletin du comité de l'Afrique française* et dans les informations « Brèves » de la *Revue militaire de l'étranger*. En particulier :

« Les troupes coloniales allemandes », *Revue militaire de l'étranger* (puis *des armées étrangères*), décembre 1891, pp. 495-509.

« L'infanterie de Marine et les troupes coloniales allemandes », *Ibid.*, juillet à septembre 1900, pp. 437-456, 501-528, 565-643.

« Allemagne : la loi du 22 juillet 1913 sur le service militaire des colonies », *Ibid.*, janvier 1914, pp. 87-89.

Kotek Joël, « Afrique : le génocide oublié des Hereros », *L'Histoire*, janvier 2002, pp. 88-92.

Luccari, général L., « Le partage de l'Afrique (1884-1913) », *Revue historique des armées*, n° 2/1991, pp. 69-78.

NOTES

1. L'acte final de la conférence de Berlin précise qu'une puissance européenne qui revendique un territoire outre-mer doit y être officiellement installée et le gérer. C'est le début de la « course au clocher » vers l'intérieur des terres africaines.

2. Sur le détail de la constitution de l'empire colonial allemand, on se reportera par exemple aux présentations publiées dans le *Journal des Sciences Militaires*, en juin 1885, pp. 372-393, et en octobre 1887, pp. 115-138, par le capitaine R. de F., « Notes sur les colonies allemandes ». Pour une étude d'ensemble récente, Rémy Porte, *La conquête des colonies allemande, 1914-1918. Naissance et mort d'un rêve impérial*, 14/18 Éditions, Saint-Cloud, 2006.

3. On constate une grande proximité des dates des « décrets de protectorat » pour les différents territoires : 13 octobre 1884 pour le Cameroun et le Togo ; 27 février 1885 pour les royaumes d'Usagara, de Ngourou, d'Ousegouha et d'Oukami (qui donnent naissance à l'Afrique orientale allemande) ; 17 mai 1885 pour la Nouvelle-Guinée ; 13 octobre 1885 pour Angra-Pequena (qui devient le Sud-ouest africain allemand). À l'exception marginale de quelques archipels du Pacifique, l'empire colonial allemand est constitué en un an.

4. Togo : 87 516 km² ; Cameroun : 496 938 km² jusqu'au traité de 1911 avec la France (« Vieux Cameroun ») et 750 000 km² ensuite ; Sud-ouest africain : 838 370 km² ; Est africain : 995 000 km² ; Tsing-Tao : 551 km² ; archipel des Samoa : 2 600 km² ; Terre de l'empereur Guillaume : 179 000 km² ; archipel Bismarck : 61 000 km² ; ensemble des archipels du Pacifique (Carolines, Mariannes, Palau, Marshall) : 2 475 km².

5. Bismarck fait voter par le *Reichstag* une subvention de 5,5 millions de francs au bénéfice de la Norddeutscher Lloyd pour l'ouverture d'une ligne commerciale entre Brème et Sydney. Le premier navire quitte l'Allemagne le 1^{er} juillet 1886.

6. « Askari » signifie « soldat » en langue vernaculaire arabisée. Né dans l'Est africain, le terme est ensuite utilisé pour toutes les unités indigènes de l'armée régulière, puis étendu à l'ensemble des soldats autochtones.

7. La superficie totale de l'Ost Afrika allemande est de 995 000 km², soit près du double de la métropole (540.667 km²), dont 60 % environ est en cours de soumission et de pacification.
 8. Sur l'histoire de la *Schutztruppe* d'Afrique orientale, on lira en particulier Tanja Bühner, *Die Kaiserliche Schutztruppe für Deutsch-Ostafrika*, Oldenbourg Verlag, 2011, 532 pages, ainsi que la réédition récente d'un ouvrage de 1907 : H. Fonk, *Deutsch-Ost-Afrika. Die Schutztruppe, ihre Geschichte, Organisation und Tätigkeit*, Melchior Verlag, Wolfenbüttel, 2012, 112 pages.
 9. Lois et décrets impériaux des 12 décembre 1895, 7 juillet 1896, 25 juillet 1898.
 10. Au début de l'année 1905, on ne compte au Togo que 56 policiers, dont 7 Européens seulement (in « Possessions Allemandes », *Bulletin du comité de l'Afrique française*, mars 1905, pp. 124-126).
 11. Chronique « Possessions allemandes », *Bulletin du comité de l'Afrique française*, février 1907, pp. 65-69.
 12. On ne reviendra pas ici sur la violence de la répression allemande contre cette révolte, conduite par le général von Trotha qui disposera d'un corps expéditionnaire venu de métropole de quelques 16 000 hommes.
 13. 25 à 30 % des conscrits métropolitains effectuant leur service militaire dans le Sud-ouest africain choisissent de s'installer dans la colonie à la suite de leur temps sous les drapeaux, ce qui contribue à renforcer la présence allemande d'une part et permet au gouverneur de pouvoir compter sur un nombre croissant de réservistes instruits.
 14. Paul Ettinghausen, « Comment les Allemands colonisent et gardent leurs colonies », *Revue du cercle militaire* (revue violette), 2 janvier 1897, pp. 6-8, p. 8.
 15. Présentation détaillée d'une colonne en marche par le capitaine Painvin, « Comment les Allemands font la guerre dans l'Est africain (I) », *Revue du cercle militaire* (revue violette), 8 mai 1897, pp. 475-478.
 16. Capitaine Painvin, « Comment les Allemands font la guerre dans l'Est africain (II) », *Revue du cercle militaire* (revue violette), 15 mai 1897, pp. 501-503.
 17. On se reportera par exemple aux écrits du capitaine Darroux dans la *Revue des troupes coloniales* entre 1922 et 1925.
 18. Rapport devant le *Generalstab*, cité par von Lettow-Vorbeck dans ses mémoires et par Bernard Lugan et Arnaud de Lagrange, *Le safari du Kaiser*, La Table Ronde, Paris, 1987, 231 pages, p. 31.
-

RÉSUMÉS

Contrairement à une légende héritée de la propagande des années de guerre, les territoires allemands d'outre-mer ne sont pas particulièrement "militarisés" avant 1914. Seules les colonies du Cameroun, du Sud-Ouest Africain et d'Afrique orientale dispose d'unités des "forces de protection" (*Schutztruppe*) en effectif limité, dont l'histoire récente est très différente de celle des troupes coloniales françaises.

Contrary to legend inherited from the propaganda of the war years, German overseas territories were not particularly "militarized" before 1914. Only the colonies of Cameroon, South West Africa and East Africa had units of "force protection" (*Schutztruppe*) in limited numbers, whose recent history was very different from that of French colonial troops.

INDEX

Mots-clés : Allemagne, Empire colonial, Troisième République

AUTEURS

RÉMY PORTE

Officier d'active, docteur habilité à diriger des recherches, il s'est progressivement spécialisé sur les opérations extérieures et les fronts secondaires des III^e à V^e républiques. Il dirige actuellement le bureau Recherche du Centre de doctrine d'emploi des forces. Parmi ses dernières publications : *Chronologie commentée de la Grande Guerre*, Perrin, 2011.